

## **Les revendications des entrepreneurs**

### **face à la flambée du prix des carburants et des charges dérivées**

La viabilité des entreprises de travaux agricoles et forestiers est menacée par la flambée du prix du carburant et de ses dérivés. Les entrepreneurs ne peuvent pas répercuter dans les marchés déjà conclus et au fur et mesure les augmentations de coût du carburant dans leur prix de vente. Leur trésorerie est amputée par les délais de paiement excessifs de clients dans des filières de production en crise. Face à ce nouveau choc pétrolier, les entrepreneurs appellent à une réaction commune et dans la durée

- EDT appuie la revendication de la Ceettar, organisation européenne des entrepreneurs qui demande à l'Union européenne de saisir de la question de l'énergie pour l'agriculture et l'alimentation. Il est indispensable de mettre en place des dynamiques communautaires face à ce nouveau choc pétrolier.
- EDT demande la création un carburant professionnel agricole et forestier, détaxé, la récupération de la TIPP sur le gasoil, la déductibilité de la Tva pour l'essence des tronçonneuses et des débroussailleuses,
- EDT propose que l'indexation de la part énergie dans les marchés en fonction de l'évolution du prix du carburant soit obligatoire, l'exonération des charges sociales pour les nouvelles embauches,
- EDT dénonce le refus de la revalorisation obligatoire du prix des prestations dans les marchés publics conclus avant la flambée des prix du pétrole sans indexation des prix, la mise en place de prêts de campagne pour soulager les trésoreries,
- EDT appelle les donneurs d'ordre de travaux à accepter pour les contrats en cours et à venir l'indexation de la part carburant dans le prix de la prestation sur la base de la consommation par type de travaux, index d'évolution du prix du carburant employé,
- Ouverture des aides aux économies d'énergie (diagnostic, investissement dans le contrôle de la consommation d'énergie, formation à la conduite économique, ...) aux entrepreneurs de travaux dans le cadre du plan de performance énergétique de l'agriculture mais aussi la forêt.

Paris, le 5 juin 2008